



Les manifestants protestaient contre l'incarcération de deux jeunes Guinéens. PHOTO JEAN-DANIEL CHOPIN

Ils se réunissent en soutien à deux migrants

BAYONNE Deux Guinéens qui se disent mineurs sont soupçonnés d'avoir fourni de faux documents

Ils étaient là dès 14 heures, mais l'audience a pris du retard. Quelques dizaines de manifestants se sont réunies hier devant le tribunal correctionnel de Bayonne en soutien à deux jeunes Guinéens, qui comparaissent pour avoir fourni des extraits d'acte de naissance présumés faux. « Toute personne qui se dit mineure est présumée l'être, » a déclaré Amàia Fontang, porte-parole du collectif Etorrikin-Solidarité Migrants. « Le Code civil prévoit aussi une présomption de validité des documents administratifs étrangers, » ajoute M^e Faget, qui défend l'un des prévenus. La loi française garantit la protection des mineurs

isolés étrangers (MIE), mais Joseph et Kovoiki ont été incarcérés à la maison d'arrêt de Bayonne, le temps de leur procès.

Un casier judiciaire vierge

Les avocats des deux Guinéens, qui ont un casier judiciaire vierge, réclament leur libération. « Ils doivent bénéficier de la protection due aux MIE, » affirme M^e Faget. Alec Cadi, président de la Cimade Pays basque, s'est donc déclaré prêt à les héberger. « S'il le faut, j'irai à la barre dire que je suis prêt à les aider dignement, » a-t-il affirmé avant le début de l'audience.

Sofiane Zaizoune